



**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION
DE THETFORD (CLD)**



351

DC2.5

L'état des lieux et la gestion de l'amiante
et des résidus miniers amiantés

6212-02-009

Le 14 mars 2019

Monsieur François Legault
Premier ministre du Québec
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est - 3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

**Objet : Restauration, réhabilitation, reconversion, valorisation et mise en valeur du passif
industriel minier de la région de Thetford**

Monsieur le Premier ministre,

Située au pied des Appalaches, Thetford Mines a vu le jour vers 1876 grâce à la découverte d'un minerai présent dans les constituantes de la vie moderne : l'amiante chrysotile. L'exploitation de cette richesse a énormément influencé le développement économique, politique, social et visuel de la ville et du Québec.

Pendant près de 100 ans, la région de Thetford a prospéré de manière exceptionnelle. Le nombre de travailleurs y était important, d'ailleurs, au milieu des années 70, on pouvait en compter plus de 4 500 dans les mines d'amiante chrysotile. Les conditions salariales se comparaient avantageusement aux meilleurs salaires versés à travers le Québec et même le Canada.

Elle a longtemps été considérée comme l'une des régions les plus prospères de la province. L'exploitation d'une ressource exclusive et abondante a permis un développement économique dont la progression constante a placé le territoire de la MRC des Appalaches parmi les plus performants. Cependant, une économie fondée sur une industrie dépendante des marchés mondiaux peut devenir extrêmement fragile.

Une catastrophe survient au début des années 80 : le minerai tant convoité n'est plus à la mode. Les attaques contre l'amiante désorganisent complètement les mines et diminuent, de façon draconienne, leurs opérations. C'est, certes, l'effondrement d'une économie d'une région. Pour bien comprendre son importance, mentionnons que, 90 % de l'économie de Thetford Mines était reliée directement à l'exploitation minière. Aujourd'hui, plus personne ne gagne sa vie en travaillant dans les mines.

.../2



Ainsi, en moins de deux décennies, la région fut confrontée à un contexte sévère de dévitalisation économique et sociale sans précédent au Canada et ce, dans l'indifférence la plus complète.

Devant l'urgence, les gens de la région ont retroussé leurs manches et se sont donné comme but de repositionner l'économie de Thetford Mines et de lui redonner un souffle nouveau.

Conscient que l'amiante n'est plus une voie d'avenir pour son développement économique, le milieu consent des efforts soutenus, depuis plus d'une quinzaine d'années, afin d'opérer une véritable relance économique et sociale de la région.

Bien qu'à l'heure actuelle, le portrait du secteur manufacturier et de la structure de l'emploi démontre que ses efforts sont probants, il reste de nombreux enjeux auxquels la région doit faire face. La population régionale est en décroissance ces dernières années, notamment en raison du déclin de l'industrie minière. Une véritable relance des activités économiques de la région passe donc inévitablement par la consolidation de la base industrielle actuelle et par l'accélération de la diversification. Il s'agit de bâtir sur les forces et de miser sur le potentiel de développement et des avantages concurrentiels pour assurer la relance et la croissance de l'économie au sens large. Aujourd'hui, nos efforts de diversification sont menacés.

Dans la région de Thetford Mines, l'exploitation de la première mine de chrysotile a débuté en 1876. Pendant le siècle et quart qui a suivi, plus d'une dizaine de mines ont été exploitées à différents endroits entre les municipalités d'East Broughton et de Saint-Joseph-de-Coleraine, sur une distance d'environ 30 kilomètres et ce, en plein cœur du Québec en Chaudière-Appalaches. Ces exploitations ont entraîné l'accumulation de deux types de résidus : les résidus de pierre stérile et les résidus d'usinage.

Cette accumulation des résidus miniers a formé, au fil des années, des montagnes désignées sous le nom de haldes de forme conique au sommet aplati et dont la hauteur peut atteindre 100 mètres. On estime que les résidus d'usinage couvrent une superficie d'environ 5 km², totalisant plus de 400 millions de tonnes.

Ces résidus présentent une texture granuleuse et sont composés principalement de minéraux. Du point de vue de leur composition chimique, les résidus miniers contiennent donc du magnésium, de la silice, des oxydes de fer et des métaux comme le nickel, le chrome et le cobalt.

Pour mettre en évidence le potentiel d'utilisation des résidus miniers, voici les différents éléments pouvant être extraits de ces résidus et des produits pouvant être développés :

- Le magnésium métal ;
- La magnésie : MgO ;
- L'hydroxyde de magnésium : Mg(OH)₂ ;
- Le sulfate de magnésium : MgSO₄ ;
- Le chlorure de magnésium : Mg(Cl)₂ ;
- Le carbonate de magnésium : MgCO₃ ;
- La silice précipitée ;
- Le gel de silice (ou silice amorphe) ;
- La silice colloïdale ;
- La fumée de silice ;
- La magnétite nickélifère ;
- Le nickel ;
- Le chrome et cobalt.

Depuis plusieurs dizaines d'années, la valorisation des résidus miniers suscite de l'intérêt compte tenu du volume important de résidus accumulés dans notre région. C'est pourquoi nous avons la conviction que d'importants projets de transformation des résidus miniers seront mis de l'avant dans les prochaines années.

Par ailleurs, monsieur le Premier ministre, il faut être bien conscient que le bannissement de l'amiante a des conséquences économiques importantes pour notre région. Il faut donc agir avec beaucoup de responsabilités. L'interdiction représente la fermeture définitive de l'industrie minière dans notre région, sans aucun potentiel de résurrection à moyen ou long terme. Il faut en être conscient.

On parle donc d'une baisse de la valeur foncière générale et permanente de la valeur des actifs miniers taxables sur le territoire par les municipalités, ce qui représente des pertes de revenus annuels pour ces collectivités. Il existe, néanmoins, des opportunités intéressantes à saisir : la valorisation des résidus miniers, la transformation des sites miniers en lieu historique, la revalorisation du patrimoine minier, la conversion et la réhabilitation des installations minières et la stimulation de l'entrepreneuriat et le développement d'entreprises locales.

Ces opportunités, monsieur le Premier ministre, ne sont pensables et réalisables qu'avec un support financier substantiel de votre gouvernement.

Des enjeux importants se dégagent pour notre région dans un contexte de bannissement définitif et de l'abandon du secteur minier dans notre région.

- Comment gérer le resserrement des normes environnementales ?
- Qui assumera les coûts sociaux ?
- Comment créer des emplois durables dans la région pour compenser les pertes dues à l'extinction de l'industrie minière ?
- Comment assurer le développement économique en fonction des contraintes et des exigences environnementales ?
- Comment revaloriser les installations minières et les résidus ?
- Comment améliorer l'attrait de la région en dépit de l'image de « région de l'amiante » ?
- Comment obtenir le soutien financier à court et long terme des différents paliers gouvernementaux ?
- Comment rassembler et mobiliser l'ensemble des acteurs, y compris les résidents ?

Nous souhaitons donc que vous ayez pu bien saisir notre degré d'inquiétude et que vous saurez nous accompagner dans les étapes à venir. À ce titre, nous croyons fermement que votre projet de « Zone d'innovation » au Québec pourrait nous être grandement bénéfique. Nous souhaitons une rencontre d'échange constructif à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.



Paul Vachon
Préfet
MRC des Appalaches



Marc-Alexandre Brousseau
Président
Maire de la Ville de Thetford Mines

PV/MAB/LR/cp

p.j.

c.c. Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac
Donald Martel, Député de Nicolet-Bécancour, Adjoint parlementaire du premier ministre
(volets projet Saint-Laurent et zones d'innovation)